

REPUBLIQUE FRANCAISE	

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 12	
Pouvoirs : 0	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
23/08/2021	
Date d'affichage :	
06/09/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le trente août,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Bernard PRAIZELIN, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Monsieur Thierry ARSAC

Monsieur Stéphane BLUM a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/08/099 : Versement de subventions aux associations en 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2313-3,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 venant compléter la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 12 avril 2000, notamment son article 10,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001,
- **Considérant** que tous les groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui reçoivent dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ;
- **Considérant** que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000 €, la signature d'une convention est obligatoire.

La commission d'attribution des subventions a étudié en réunion spécifique les demandes de subventions pour l'année 2021 et les propose au Conseil Municipal comme suit :

ASSOCIATION	RAPPEL MONTANT SUBVENTION EN 2017	RAPPEL MONTANT SUBVENTION EN 2018	RAPPEL MONTANT SUBVENTION EN 2019	RAPPEL MONTANT SUBVENTION EN 2020	Proposition subvention 2021
LOCOMOTIVE (Cancer Leucémie enfants)	/	/	/	/	500 €
RESTO DU CŒUR SAVOIE	/	/	/	/	500 €
ASSOCIATION ENJEU SPORT (LYCEE MOUTIERS)	/	/	/	/	300 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	/	/	/	/	250 €
ARTSCENE PONTURIN	1 000 €	1 000 €	/	/	1 000 €
NANT SAUVAGE	/	/	/	/	1 200 €
DE L'OMBRE A LA LUMIERE (Enfants malvoyants – SAVOIE)	/	/	/	/	200 €
FOYER SKI DE FOND	5 000 €	/	/	/	5 000 €
SEPAS IMPOSSIBLE (Sclérose en plaques)	/	/	/	/	250 €
PAPILLONS BLANCS (Enfants – handicap mental)			/	/	250 €
CLUB MONT D'ARGENT	500 €	1 000 €	1 500 €	/	500 €
AMF TELETHON	/	/	/	/	500 €
Assoc. ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €	300 €	/	600 €
Assoc. PASSERELLE	200 €		300 €	/	800 €
COMITE DES FETES	/	3 600 €	3 000 €	2 600 €	3 000 €
Assoc. HABITANTS MOULIN	/		500 €	/	500 €
Assoc. CYCLO CŒUR	/	500 €	500 €	/	500 €
COMICE AGRICOLE	200 €	/	200 €	/	200 €
ONACVAG (subv. déjà attribuée lors d'un précédent CM)	/	/	/	/	POUR MEMOIRE 500 €
GSCF (subv. déjà attribuée lors d'un précédent CM)	/	/	/	/	POUR MEMOIRE 500 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 et qu'un contrôle financier et d'activités sera régulièrement effectué en application des dispositions susmentionnées.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE les subventions aux associations pour l'année 2021 telles qu'énoncées ci-dessus,
- ASSURE que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2021.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
 Le Maire,
 Guillaume VILLIBORD

